

blissement. Pendant que Giffard de Beauport et Juchereau de la Ferté amenaient de leur province du Perche cent cinquante familles qui devinrent les censitaires de leurs seigneuries près de Québec, Van Rensselaër et Schuyler peuplaient leurs manoirs sur les bords de l'Hudson avec leurs vassaux de Hollande; le comte de Stirling voulait en faire autant de la Nouvelle-Ecosse, et c'est ainsi que lord Baltimore entraîna dans le Maryland ses tenanciers d'Irlande (12). Le commandeur de Bazilly et M. d'Aulnay n'agirent point autrement dans leurs fiefs de l'Acadie, et lorsque les Sulpiciens fondèrent la Seigneurie de Montréal, ils firent rechercher, par toute la France, les familles les plus chrétiennes et les plus régulières, pour les placer comme tenanciers censitaires autour de leur établissement. (13).

On le voit, la descendance peut se vanter d'une origine de noblesse et de vertu. Les ancêtres-seigneurs ont reçu l'investiture royale, avec détermination d'un vaste territoire, portant un nom légalement autorisé, dont un grand nombre reçurent en plus des titres en récompense de leur bravoure. Ils ont fait arpenter et diviser le surplus d'un lot considérable qu'ils se réservaient pour leurs manoirs, leurs dépendances et leurs fermes qu'ils cultivaient avec des engagés. Les lots concédés aux censitaires étaient de dimension régulière, sauvés les sinuosités de terrain qui forçaient à faire exception. Mais les seigneuries formaient quand même un ensemble, où tous les

---

(12) Garneau: *Histoire du Canada*.

(13) Faillon: *Mémoires*.